

## ENVIRONNEMENT

# La décharge sauvage régularisée

**POLISOT.** Sommée de dépolluer une ancienne décharge en juin 2019, la municipalité polisotine a fait intervenir une entreprise spécialisée. Un vrai soulagement pour la commune de voir cette épée de Damoclès s'écarter, mais à quel prix !

### LES FAITS

- Sur un terrain communal, des matériaux et déchets inertes pouvaient être déposés. Or, parmi ceux ont été découverts des déchets dangereux.
- La Dreal a demandé à la commune d'intervenir.
- Un projet de plateforme de traitement devait régler le problème, d'où l'inaction du maire de l'époque. Cela n'a pu voir le jour.
- Le 18 juin 2019, la préfecture mettait en demeure la commune de Polisot de dépolluer le site de la Prose.
- Après un diagnostic, les déchets non inertes ont été extraits par une entreprise spécialisée.
- Polisot a déjà dépensé 48 000 € pour ce faire.
- Le 30 mars, la préfecture a levé la mise en demeure.



Lors des travaux de dépollution par l'entreprise Masson & Fils. Photo Laurent Guilbaud.

svirey@lest-eclair.fr  
SYLVIE VIREY

Le 30 mars dernier, Sylvie Cendré, secrétaire générale de la préfecture, signait l'arrêté levant la mise en demeure de la commune de Polisot à qui il était instamment demandé, depuis plus de 18 mois, de régulariser sa situation vis-à-vis d'une « décharge illégale située sur un terrain lui appartenant ». À sa réception, Laurent Guilbaud, maire de la bourgade de 326 âmes, se dit satisfait. Satisfait « du travail effectué par chacun des membres du conseil municipal pour trouver une solution au moindre coût à ce problème ».

### S'IMPRÉNER DU DOSSIER ET RÉSOLUTION LE PROBLÈME

La nouvelle équipe municipale a hérité de ce « problème », en s'installant en mai dernier. Dans les dossiers à traiter figurait, en effet, cette mise en demeure datée du 18 juin 2019 à propos du lieu-dit La Prose. Ce terrain d'environ 4 000 m<sup>2</sup> devait être débarrassé au plus vite des matériaux non inertes ou dangereux – en surface et sous-sol – et il fallait les faire traiter ou stocker, tout en limitant l'accès au terrain. C'est un courrier envoyé au ministère de l'Environnement par un membre de l'Association Bien vivre à Polisot contre un projet de carrière, qui avait attiré l'attention sur le lieu-dit, depuis une quarantaine d'années, banal lieu de dépôt de gravats, remblais et matériaux di-

vers malheureusement en proie à des dépôts sauvages malgré sa fermeture.

Une fois la mise en demeure reçue, le maire de l'époque, Philippe Lacaille, avait fait réaliser des fossés et talus et installer une grille avec chaîne et cadenas pour une facture de 3 000 €.

### DIAGNOSTIC ET EXCAVATION DES DÉCHETS

Dans le même temps, il avait lancé une consultation pour trouver une structure qui pourrait réaliser des sondages et analyses nécessaires en amont de la dépollution. Ce fut la Socotec. « Quand nous sommes arrivés, notre priorité a été de nous rapprocher de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) afin de mieux connaître le sujet et les différents scénarios pour régler le souci », explique Laurent Guilbaud. Les matériaux non inertes repérés par la Socotec ont ensuite été identifiés plus précisément. Il s'agissait,

selon l'entreprise, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), de fibrociment, de carbones organiques concentrés et antimoine. « Nous les avons fait extraire par l'entreprise spécialisée Masson & Fils qui s'est chargée de leur devenir. Le chantier était impressionnant. Le personnel travaillait avec des équipements de protection. Ils ont utilisé un sas de décontamination et une pelle dotée d'une cabine pressurisée. Tout a été trié et mis en grands sacs ou en bennes. J'avais interdit l'accès au site et ça a été respecté », assure le premier magistrat, content d'avoir été bien épaulé par l'entreprise Masson. « Nous ne faisons pas cela très souvent mais ce n'est pas si compliqué et ça n'a duré que quelques jours car les quantités étaient limitées. Nous avons procédé à l'excavation des différents matériaux que nous avons acheminés vers les filières de valorisation ou de stockage », confirme Thomas Masson.

**« Les habitants ont quand même été tenus responsables de cette pollution pendant plus d'un an alors qu'on n'en savait rien. »**

Laurent Guilbaud, maire de Polisot

À la suite de cette opération particulière, une visite d'inspection a été déclenchée par la Dreal. Celle-ci s'est déroulée en présence des élus Laurent Guilbaud, Martial Martin et Marc Cyéjaquot et a permis de faire un état des lieux détaillé.

Ce dernier a abouti à la levée de la mise en demeure, mais la commune a déjà dépensé pas moins de 48 000 € dans cette affaire. « En 2020, nous n'avons pas investi et nous avons réparti la dépense sur deux exercices comptables. La dé-

pende est énorme pour nous et ça aurait pu être évité », soupire Laurent Guilbaud.

Ce dernier fait référence aux premiers courriers de la Dreal restés sans suite, dont le dernier qui prévenait de la mise en demeure de dépolluer. À l'époque, le maire, Philippe Lacaille, était resté silencieux, prétextant un projet de plateforme de traitement des déchets sur le site qui aurait permis de régler le problème. Il n'en fut rien.

« Les habitants ont quand même été tenus responsables de cette pollution pendant plus d'un an alors qu'on n'en savait rien. Surtout, les recommandations de la Dreal n'ont pas été suivies pendant les 18 mois qui ont précédé la mise en demeure à savoir fermer l'accès, afficher les interdictions du code de l'environnement et débarrasser les déchets entreposés, et c'est dommage », conclut Laurent Guilbaud qui préfère désormais se concentrer sur les projets de la commune. ■